



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2024/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération A3 N°24-022
7-1 Décisions budgétaires

**AN 2024
24-022**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 3 avril à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Mario MANCUSO, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

M. Philippe GOMMARD

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 25

Votants 32

DATE D'AFFICHAGE :

27/03/2024

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal,

Vu l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240403-DEL24_022-D

Considérant que les résultats d'exécution de l'exercice budgétaire 2023 se déclinent comme suit :

Constat des résultats 2023

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2023	8 513 576,01 €	21 612 265,54 €	30 125 841,55 €
Dépenses de l'exercice 2023	4 043 140,71 €	18 066 002,55 €	22 109 143,26 €
Résultat de l'exercice 2023	4 470 435,30 €	3 546 262,99 €	8 016 698,29 €
Résultat antérieur reporté	-1 814 465,38 €	6 698 214,57 €	4 883 749,19 €
Résultat de clôture	2 655 969,92 €	10 244 477,56 €	12 900 447,48 €

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Finances réunie le 28 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix Pour et 7 abstentions : M. Thierry MONTANGERAND (pouvoir de Mme Nadette PRUVOST), M. Jean-Yves SAUVÉ (pouvoir de M. Philippe GARCIA), Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET et Mme Denise AMBLARD),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE D'AFFECTER** les résultats de clôture du Compte administratif de l'exercice 2023 tels que précisés ci-dessous :

Section d'investissement

RÉSULTAT DE CLÔTURE (compte 001 en recette)	+ 2 655 969,92 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1 262 287,24 €
SOLDE DES RESTES À RÉALISER	- 1 262 287,24 €
EXCÉDENT DE FINANCEMENT	+ 1 393 682,68 €

Section de fonctionnement

En application des dispositions de l'article R2311-5 du CGCT, l'assemblée délibérante est tenue de couvrir le besoin de financement (à hauteur de l'excédent de résultat de la section de fonctionnement) :

RÉSULTAT DE CLÔTURE + 10 244 477,56 €

AFFECTATION EN RÉSERVES 0,00 €
(couverture du besoin de financement)
(compte 1068 en recette d'inv.)

REPORT À NOUVEAU + 10 244 477,56 €
(compte 002 en recette)

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 9/04/2024

Et publié le 9/04/2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com